

Parc à bois flottant - C.A.B.E. - Owendo - Gabon

Photo : Le Ray.

# L'INDUSTRIE FRANÇAISE DU CONTREPLAQUÉ EN FACE DU PROBLÈME DE L'OKOUMÉ

par M. BALLOUX.  
*Président d'Honneur du Syndicat des Fabricants  
de panneaux contreplaqués de France.*

## SUMMARY

### THE FRENCH PLYWOOD INDUSTRY AND THE OKOUMÉ PROBLEM

*The present shortage in the okoume supply has warranted the sending to Gabon of a group of French plywood manufacturers commissioned to discuss, with the Gabon government, ways and means tending to ensure a steady flow of the forest products. The author describes the problems raised in the course of the discussions and gives a general view of the present situation of the French plywood industry which, notwithstanding competition by panels made of fibres or particles, should hold its own in the French economy.*

## LA INDUSTRIA FRANCOISA DE LA MADÉRA CONTRACHAPADA Y EL PROBLEMA DEL OKUMÉ

*La insuficiencia actual en el abastecimiento de okumé ha justificado el envío al Gabón de una misión de fabricantes franceses de madera contrachapada, encargada de estudiar con el Gobierno del Gabón, los medios más adecuados para dar salida de forma regular a la producción forestal.*

*El autor, después de haber expuesto los principales problemas que se han presentado durante el transcurso de las discusiones, hace un resumen general de la industria francesa de la madera contrachapada, la cual, a pesar de la competencia de los paneles de fibras y de partículas, debería mantener el lugar hasta ahora ocupado en la economía francesa.*

On sait que l'Okoumé en provenance du Gabon représenté plus de 80 % des bois utilisés par l'Industrie Française du Contreplaqué.

On sait aussi que l'économie du Gabon est, dans une proportion comparable, supportée par l'exploitation de sa forêt dont l'Okoumé est, de très loin, la principale richesse.

Depuis 1946, la commercialisation de l'Okoumé est assurée par un organisme appelé alors : Office des Bois de l'Afrique Equatoriale (O. B. A. E.) qui, depuis l'indépendance de la République Gabonaise, est devenu : Coopérative Africaine des Bois Equatoriaux (C. A. B. E.).

Cet organisme, qui dépend dorénavant directement du Gouvernement Gabonais, assure la commercialisation de l'Okoumé sous forme de monopole lui permettant ainsi d'harmoniser production et débouchés dans la stabilité des prix.

Jusqu'en 1959, l'Industrie Française du Contreplaqué, qui faisait connaître en fin d'année ses besoins pour l'année suivante, avait été servie dans la limite de ses besoins. Mais alors que la production d'Okoumé plafonnait à un peu plus de 750.000 tonnes, les besoins des utilisateurs mondiaux ont suivi une courbe plus rapide que les possibilités d'exploitation. La Coopérative s'est donc vue dans l'obligation de contingenter les demandes des utilisateurs, ce qui a été tout parti-

culièrement ressenti par les Industries françaises, du fait de l'impossibilité où elles se trouvaient jusqu'au début de 1960, de faire appel à des bois de remplacement en provenance du Ghana, du Nigéria, de l'Extrême-Orient, etc...

Sans être critique, cette situation nouvelle d'offres réduites a naturellement retenu l'attention du Syndicat des Fabricants de panneaux Contreplaqués de France, et ses dirigeants ont saisi l'occasion qui leur était donnée, en mars dernier, de rencontrer à Paris M. Léon Mba, Président de la République Gabonaise, ainsi que ses ministres des Affaires Etrangères, de l'Economie Nationale et de la Production Forestière, pour entretenir ces personnalités des inquiétudes des Industriels Français quant à la satisfaction de leurs approvisionnements en Okoumé.

Ils ont trouvé une oreille d'autant plus attentive que, de leur côté, les dirigeants gabonais sont soucieux de maintenir la prospérité de leur Economie Forestière.

On se rendit donc rapidement compte de part et d'autre que la question méritait un examen sérieux et que, de ce fait, il serait souhaitable qu'une mission de fabricants français allât au Gabon pour passer en revue, avec les Ministres, la Coopérative et les Forestiers, les différents problèmes posés par la situation présente.

\* \* \*

## MISSION FRANÇAISE A LIBREVILLE

En conséquence, le 10 juin, une délégation française d'Industriels du Contreplaqué quittait Paris à destination de Libreville où elle arrivait le 11 juin, reçue à son arrivée par le Chef du Protocole de M. le Président Léon Mba, par M. Wacq, Président de la Chambre de Commerce de Libreville, et par M. Roumet, Président du Syndicat Forestier.

Faisaient partie de cette délégation : M. Baloux, Président du Syndicat, Chef de la Délégation, MM. Humbert et Roger Rougier, anciens Présidents — MM. Tizard, De Muizon, Vice-Présidents — MM. Briant, Demon, Fontaine, Hugues, Malvaux, Mesle, Rayer, Maurice Rougier, Tardivier, Vouiton, ainsi que M. Gaumont Lanvin, Délégué Général du Syndicat.

Avant tout, il convient de faire ressortir l'extrême cordialité de l'accueil qui a été réservé à la mission et que le Président Léon Mba a voulu, lui-même, manifester en la recevant à sa Résidence. Il fut largement suivi, dans cet exemple, par les Ministres qui ont pris part à toutes les séances de travail organisées à la Chambre de Commerce, séances qui étaient présidées par M. Anguilé, Ministre de l'Economie Nationale, assisté de MM. Aubame, Ministre des Affaires Etrangères, Badinga, Ministre des Eaux et Forêts et Meye, Ministre des Finances.

Des allocutions qui ont été prononcées par MM. les Ministres Aubame et Anguilé, il est ressorti clairement, d'une part, le désir de conserver à la clientèle française de l'Okoumé la sécu-

rité de ses approvisionnements, d'autre part, le souci de voir se maintenir la fidélité des fabricants français à l'Okoumé afin de prévenir toute crise de mévente qui pourrait affecter l'Economie gabonaise.

De leur côté, et par la voie de leur Président M. Balloux, les Industriels Français exprimaient leur désir de persévérer dans leur fidélité à l'Okoumé, matière première qui avait été à la base de la création de leur industrie.

Les voies étaient donc ainsi bien préparées pour une fructueuse confrontation des points de vue.

Les entretiens, qui se succédèrent pendant trois jours, portèrent sur les points principaux suivants :

- quantités d'Okoumé nécessaires à l'Industrie française,
- réforme des classements,
- prix de l'Okoumé,
- taux de fret,
- possibilité de nouvelles dérogations,
- installations industrielles de transformation du bois au Gabon,
- instruction des cadres gabonais en France.

La discussion de ces différents points allait, naturellement, prouver leur inter-dépendance.

En effet, et en bref, la révision des classements doit avoir pour conséquence logique l'augmentation du cube exploité, d'où raisonnablement, diminution du prix de revient, donc du prix de vente.

L'accent a été, en effet, mis sur le fait que le contreplaqué Okoumé est actuellement dans le monde, le contreplaqué le plus cher, et, par conséquent, le plus vulnérable. Par ailleurs, les industries françaises auraient actuellement la possibilité de faire appel à des essences de remplacement dont certaines parviennent ou sont offertes à des conditions de prix inférieures à ceux de l'Okoumé.

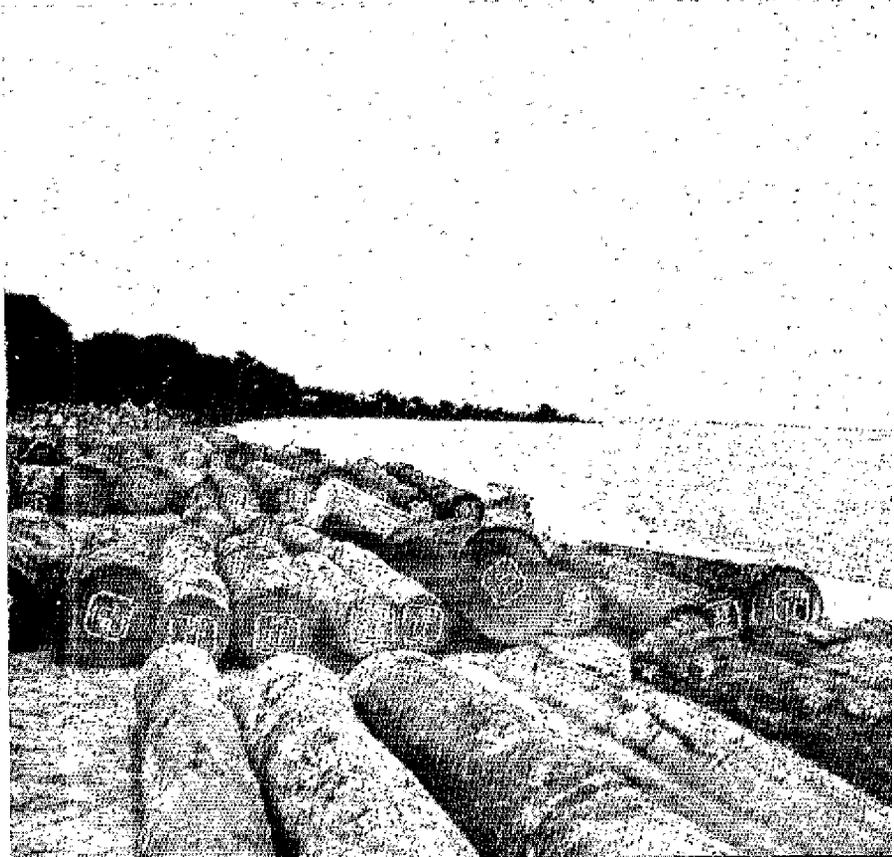
Ce problème appelle donc, une très grande vigilance, et l'Industrie Française du Contreplaqué s'est déclarée prête à apporter toute sa coopération et sa collaboration afin que se maintiennent les liens économiques et d'amitié qui unissent la France avec le plus ancien des territoires d'Outre-Mer.

Les conclusions ne peuvent être immédiates. Les problèmes sont posés. Les contacts seront poursuivis jusqu'à ce que des solutions mutuellement satisfaisantes soient élaborées.

Pour compléter la relation de cette importante mission, la première en son genre dans les annales de l'Industrie du contreplaqué, il faut ajouter que, soucieux de bien se documenter, les membres de la mission ont été conviés à la visite de plusieurs exploitations forestières, où leur sont clairement apparus les difficultés et les problèmes que soulève aujourd'hui la production de l'Okoumé.

En effet, depuis 40 ans que celle-ci a débuté, les régions de sortie et d'exploitation faciles sont actuellement pratiquement épuisées (première zone), et d'ailleurs dorénavant réservées à l'exploitation par les autochtones. C'est donc souvent à 200 et parfois 300 km à l'intérieur que doivent travailler les exploitations actuelles, ce qui pose des problèmes de défrichage, de construction de routes, de transport, qui ne peuvent être maintenant abordés qu'avec des moyens très puissants.

Les travaux sylvicoles ont été également visités avec beaucoup d'intérêt sous la conduite de M. Saint-Aubin du Centre Technique Forestier Tropical de Libreville, qui a fait voir à la mission les diverses méthodes de plantation et d'enrichissement de parcelles plantées en Okoumé. Il n'apparaît pas que la pérennité de fournitures régulières de cette essence, dans les années qui viennent, puisse être compromise, l'Okoumé étant une essence de lumière, de ce fait tous les permis actuellement exploités se régénèrent naturellement, et la densité en Okoumé y sera certainement bien supérieure à celle des forêts actuellement en exploitation.



Classement des billes - Ekouata - Exploitation Travadel.

Photo Tuffier

## L'INDUSTRIE FRANÇAISE DU CONTREPLAQUÉ

La situer, parler de son développement, c'est parler de l'Okoumé.

Au début, voilà un demi-siècle, ce sont les bois de pays qui furent utilisés pour la fabrication des panneaux, jusqu'en 1917-1918.

Mais, à cette époque, devant la nécessité où l'on se trouvait de fournir l'aviation alliée de contreplaqués très résistants, on fit appel aux bois tropicaux, et l'on découvrit les qualités de l'Okoumé. Dès lors, la production de panneaux français allait suivre une courbe comparable à celle de la production forestière du Gabon. Sans vouloir publier un tableau complet des chiffres correspondants, on peut fixer les étapes de cette ascension.

En 1920, le Gabon produit 47.000 tonnes d'Okoumé et le contreplaqué français 9.000 m<sup>3</sup>.

En 1939, le Gabon sort 140.000 tonnes, le contreplaqué français 90.000 m<sup>3</sup>.

En 1946, ces chiffres sont respectivement de 95.000 tonnes et de 44.500 m<sup>3</sup>.

En 1949, de 217.000 tonnes et de 115.000 m<sup>3</sup>

En 1952, de 243.500 — 145.000 m<sup>3</sup>

En 1955, de 564.000 — 220.000 m<sup>3</sup>

En 1956, de 506.000 — 245.000 m<sup>3</sup>

En 1957, de 616.000 — 290.000 m<sup>3</sup>

En 1958, de 660.000 — 340.000 m<sup>3</sup>

En 1959, de 717.000 — 351.000 m<sup>3</sup>

En 1960, enfin de 775.000 t et de 390.000 m<sup>3</sup>.

A la lecture de ces chiffres, on constate que le cubage de contreplaqué produit en France, correspond, grosso modo, chaque année, à la moitié du tonnage d'Okoumé produit par le Gabon.

L'augmentation de la production de panneaux contreplaqués en France, a été continue en ces dernières années, de l'ordre de 10 % pour chaque exercice.

Cette progression sera-t-elle constante ?

Dans l'avenir proche, il semble qu'on puisse présager une légère pause en raison de la fermeture provisoire de certains marchés. Sur le Nord-Afrique par exemple.

Autre raison : la concurrence accrue des matériaux concurrents, tels que les panneaux de fibres et de particules.

Cette concurrence s'exerçant dans des secteurs commerciaux où le contreplaqué fut longtemps

sans rival, tels que le bâtiment et l'ameublement, est-elle de nature à freiner l'expansion du contreplaqué français ?

Pour s'en faire une idée, on peut se reporter à l'exemple allemand.

A lire les statistiques d'outre-Rhin, on constate qu'en Allemagne, de 1955 à 1959, le cubage de panneaux produits, a augmenté lentement, partant de 458.000 m<sup>3</sup> par an en 1955, pour atteindre 497.000 m<sup>3</sup> en 1959, tandis que les panneaux de particules, pour les trois dernières années : 1958-59 et 60, faisaient leur fièvre de croissance, et passaient de 500.400 m<sup>3</sup> à 873.500 m<sup>3</sup>.

Les panneaux de fibres, pour ces mêmes années, accusaient une augmentation comparable à celle du contreplaqué.

Il ne nous appartient pas ici d'épiloguer sur les développements respectifs de ces industries apparentées, mais simplement, de faire ressortir que leur concurrence est destinée à devenir beaucoup plus vive dans les années à venir, et que le contreplaqué sera, par là même, amené à développer sa propagande et à promouvoir de nouvelles utilisations.

Mais, en tout état de cause, l'étude des conditions dans lesquelles va se trouver l'industrie du contreplaqué amène à un optimisme certain.

D'une part, l'économie française est en expansion continue, et, dans une semblable conjoncture, tout produit dont la qualité et le prix demeurent compétitifs, a sa place acquise, et doit la maintenir.

D'autre part, sur le plan européen, le panneau français est, — toutes choses demeurant ce qu'elles sont, — très bien placé. Et la mise en application du Marché Commun ne peut que préciser cette notion. Les usines françaises sont remarquablement équipées, et leur coefficient de productivité est, sans nul doute, parmi les plus élevés de notre continent.

Cependant, il est indispensable que l'approvisionnement en matière première permette de rester compétitif, et que la quantité, la qualité et les prix demeurent dans le cadre actuel.

D'où l'intérêt de la mission au Gabon, qui a complété la connaissance réciproque des problèmes, et convaincu de la nécessité des aménagements dont nous avons parlé plus haut.